

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20250310-D10\_03\_2025\_35b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025  
Publication : 17/03/2025

**Délibération n°10-03-2025-035**

1.1 Marchés publics

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 10 mars 2025*

Date de convocation	4 mars 2025
Date d'affichage	4 mars 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	36
Votants	47 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 10 mars à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 35 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Emmanuel BOIS, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ.

**Etait représenté** : 1 - M. Joël CIRON représenté par Mme Marianne BLOT.

**Pouvoirs** : 11 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Éric PAPILLON, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, M. Alain CRUCHET ayant donné pouvoir à M. Éric DESCOMBES, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Serge AUGER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA.

**Etaient excusés** : 8 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Roland MARCOTTE, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Secrétaire de séance** : M. Dominique ÉDON.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

### CENTRE AQUATIQUE : SIGNATURE DE L'ACTE MODIFICATIF N°3 AU MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge des Solidarités, de la Jeunesse et des Sports,

Après en avoir délibéré,

**RAPPELLE** que la Communauté de communes a conclu le 25 février 2020 un marché public de maîtrise d'œuvre, avec le groupement d'entreprises conduit par le cabinet BVL Architecture, pour la construction du centre aquatique.

**PREND ACTE** que le marché inclut une mission complémentaire « communication / animation 3D », pour un montant de 12 000 € HT.

**EST INFORME** que cette mission complémentaire n'a pas été mise en œuvre.

**DECIDE** de supprimer du marché la mission « communication / animation 3D » pour un montant de 12 000 € HT ce qui porte le montant du marché à 1 536 036,11 € HT.

**APPROUVE** le projet d'acte modificatif n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre aquatique.

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'acte modificatif n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre aquatique.

**CHARGE** le Président, ou son représentant, de prendre toutes mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme

Le 11 mars 2025

Le Secrétaire de séance



M. Dominique ÉDON

Le Président



M. Didier REVBAU